



**ACADÉMIE DE NICE**  
**CERTIFICATION DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE**  
**RAPPORT DU JURY**  
**SESSION DE DÉCEMBRE 2014**

Rédactrice : Mme Bouchra Ardouini, Responsable pédagogique du CUEFLE de Nice, SCL, Université de Nice Sophia Antipolis.

## **MEMBRES DU JURY**

**Mme CAUCHI-BIANCHI Frédérique**, Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres, Présidente du DELF, Académie de Nice, Présidente du jury de la certification FLS

**Mme ARDOUNI Bouchra**, Professeur de Lettres, Responsable pédagogique du CUEFLE de Nice, SCL, Université de Nice Sophia Antipolis, vice-présidente du jury de la certification FLS.

**M. BOUCHE Jean-François**, Professeur de Lettres, Lycée International de Valbonne, Sophia Antipolis.

**Mme KESSLER Régine**, Professeur des écoles, Responsable CASNAV 83, DSDEN du Var.

**Mme MEUNIER Frédérique**, Coordinatrice CASNAV 06, DSDEN des Alpes-Maritimes.

## **I. INTRODUCTION**

Par le présent rapport, le jury souhaite apporter quelques éclaircissements sur les défauts à corriger et les qualités à préserver, que ce soit au niveau du dossier écrit ou de sa présentation orale. Ce rapport est à l'attention des candidats de cette session et de ceux des prochaines sessions qui pourront y puiser quelques conseils, au vu des attentes institutionnelles de la certification complémentaire FLS.

Si les motivations des onze candidats inscrits et présents relèvent d'une ambition de valoriser une expérience ou une formation en FLE/FLS, globalement, c'est la volonté d'être nommé sur une « unité pédagogique pour élèves allophones arrivants », UPE2A, qui a soutenu la démarche du plus grand nombre des candidats.

## **II. LES CHIFFRES COMMENTÉS DE CETTE SESSION**

Nombre total des inscrits : 11.

Nombre total des présents : 11.

Nombre total des admis : 6.

Nombre total des ajournés : 5.

Les quatre candidats qui se sont vu refuser l'obtention de la certification complémentaire FLS l'ont été pour des motifs que les membres du jury ont considérés comme rédhibitoires :

- une connaissance trop lacunaire des pratiques pédagogiques et des dispositifs institutionnels destinés aux élèves nouvellement arrivés en France ;
- des difficultés à se dégager du quotidien de leur profession pour mener à bien une analyse réflexive sur les situations d'apprentissage à mettre en œuvre ;
- une méconnaissance des problématiques liées au public des ENAF et à leurs spécificités à la fois scolaires et socio -culturelles.

**Il convient de garder à l'esprit que l'obtention de la certification FLS donne à l'enseignant la possibilité, à la fois administrative et pédagogique, d'intégrer une UPE2A dès la rentrée scolaire suivante, dans l'éventualité d'une vacance ou d'une ouverture de poste.**

Il n'en demeure pas moins que les candidats ajournés à la certification FLS de cette session ont été encouragés par les membres du jury à poursuivre leurs efforts d'investigations et à approfondir leurs pratiques pédagogiques dans le champ disciplinaire du français langue seconde. Il leur est alors possible de repasser cette certification lors d'une nouvelle session annuelle. A ce titre, il est fortement recommandé de procéder à des visites de classe des collègues en charge des UPE2A, de consulter les fiches de travail sur Eduscol et le site internet du CASNAV de Nice. Une bibliographie sélective est proposée à la fin de ce rapport afin d'inciter les futurs candidats à s'approprier des lectures principales dans le domaine du FLS.

### **III. LE PROFIL DES CANDIDATS**

<b>CORPS D'ORIGINE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>ADMIS</b>	<b>AJOURNÉS</b>
Professeur des écoles	7	4	3
Professeur certifié	3	2	1
Professeur agrégé	1	0	1

Le corps d'origine des candidats n'a qu'une valeur informative, en effet, seuls sont évalués l'exposé et l'entretien avec le candidat à partir de son rapport d'activité.

<b>Sexe</b>	2 hommes / 9 femmes
<b>Matières enseignées dans le secondaire</b>	Lettres Espagnol Arts plastiques
<b>Niveau universitaire (du plus faible au plus élevé)</b>	DUT Gestion des Entreprises et des Administrations DUT Technique de Communication Licence Lettres modernes Licence Sciences du langage Maîtrise d'Espagnol Doctorat d'état Italien
<b>Diplômes en FLE/FLS</b>	Licence Sciences du langage mention FLE (2 candidats) Maîtrise FLE (4 candidats) DU FLE
<b>En poste en UPE2A</b>	3 Professeurs des Ecoles

Sur les trois enseignants ayant actuellement une prise en charge (partielle ou pas) d'une UPE2A, tous ont obtenu la certification complémentaire de FLS. Si l'ancrage universitaire n'était pas au fondement du *cursus* de tous ces enseignants, ils ont montré durant l'entretien que leurs pratiques étaient éclairées ou fondées sur de réelles connaissances théoriques. Les pratiques initiées sur une « intuition » méritent d'être confrontées aux travaux de la recherche pour ne pas prendre le risque d'engager les élèves dans des démarches inefficaces voire contreproductives. Par ailleurs, sur les six enseignants diplômés en FLE, seulement deux ont réussi avec succès l'examen de la certification. La théorie mérite d'être envisagée dans sa mise en œuvre, dans la mesure où il s'agit ici d'être prêt à se voir confier des élèves, donc prêt à être en mesure de faire les bons choix pour leur réussite.

**NB :** Il s'agit donc de conserver à l'esprit ce qui relève d'une ligne conductrice pour la préparation à la certification : s'il est nécessaire de fonder ses pratiques et son analyse sur des référents théoriques maîtrisés, la connaissance théorique a besoin d'être réfléchie au regard de la mise en œuvre didactique et pédagogique.

Le jury observe avec satisfaction les horizons divers des domaines universitaires des candidats et met en lumière que la certification de FLS n'est pas exclusivement réservée aux enseignants en lettres. En effet tous les enseignants, dans leur diversité, tant sur le plan des disciplines que sur celui des corps d'origine, sont amenés à réfléchir dans leur carrière respective sur le public des ENAF, les dispositions pédagogiques et le cadre didactique à mettre en place pour ce type d'élèves. Toutefois, il apparaît que les enseignants en langue (française ou étrangères) sont mieux sensibilisés aux domaines de connaissance du CECRL en matière des niveaux de langue ou d'évaluation certificative.

## **IV. LE DOSSIER ÉCRIT DES CANDIDATS**

### **A. LA FORME**

Pour prétendre à l'obtention de la certification de FLS, il est attendu des candidats qu'ils rédigent un rapport qui n'excède pas cinq pages dactylographiées. Il leur est également recommandé de l'accompagner d'un *curriculum vitae*.

En ce qui concerne la présentation du dossier écrit, il a été fort appréciable de noter la présence dans certains dossiers écrits d'une page de garde contenant les indications suivantes : académie, année de la session, option de la certification complémentaire, identité patronymique du candidat. Par ailleurs, le jury a valorisé des plans qui mettaient en valeur une analyse d'expérience pédagogique, au service des compétences délivrées dans le *curriculum vitae*. On peut noter que la pagination du dossier, de même que la rédaction dans les mêmes taille et police dans des soucis d'harmonisation de forme, ont facilité la lecture des dossiers. Enfin, la qualité et la correction de la langue employée ne sauraient être approximatives. Il s'agit d'une certification de professeurs déjà titulaires, en vue d'enseigner le français à des élèves ne maîtrisant pas cette langue. Cette attente paraît donc bien légitime !

### **B. LE FOND**

Tout d'abord, la trace écrite de la présentation du parcours à la fois universitaire et professionnel du candidat ne doit pas prendre la forme d'une liste de diplômes obtenus et de postes occupés, mais bien au contraire relier l'expérience professionnelle à la certification de FLS. Ainsi, le candidat ne présente de son vécu que ce qui est spécifiquement en lien avec les attentes de cette certification. Parallèlement, il convient de ne pas intégrer des thématiques sans rapport avec l'ensemble du dossier écrit et qui deviennent, de fait, hors-sujet. En effet, le candidat s'éloigne alors de son expérience personnelle. Parallèlement, le rapport écrit ne se présente en aucun cas sous les traits d'un récit romancé du parcours professionnel, où les marques de subjectivité et d'appréciation submergent les efforts d'objectivité : l'anecdote ne remplace pas la rigueur de l'analyse didactique.

Par ailleurs, l'enseignement du FLS est une pratique professionnelle de terrain qui ne s'envisage pas par procuration. Il ne peut s'agir de raconter l'expérience d'un tiers collègue. Si les candidats n'ont pas d'expérience avec les élèves allophones, ils ont l'expérience de

l'enseignement, maîtrisent une didactique et une pédagogie, se sont intéressés de près aux travaux de la recherche et aux attentes de l'enseignement du FLS : ils sont donc en mesure de faire les liens entre les compétences acquises dans leur pratique et les compétences attendues d'un professeur certifié en FLS, c'est à dire en mesure de prendre en charge des heures dans un dispositif UPE2A.

## **IV. L'ÉPREUVE ORALE DES CANDIDATS**

### **A. PRÉSENTATION DU DOSSIER**

Tout d'abord, rappelons qu'il est nécessaire d'arriver dix minutes avant l'heure de convocation à l'examen afin de commencer l'épreuve dans de bonnes conditions. L'épreuve orale dure une trentaine de minutes ; les dix premières sont consacrées à la présentation du dossier par le candidat, sous la forme d'un exposé personnel.

Du point de vue des conditions matérielles, aucun des candidats n'a présenté son dossier *via* un écran informatique projeté (vidéoprojecteur). Parfois, il aurait été souhaitable de faire la présentation informatisée des supports didactiques. Cette transposition évite par exemple d'apporter avec soi des documents iconographiques encombrants en volume et en taille, et parfois illisibles quand le candidat les présente de sa place aux membres du jury.

Les propos introductifs de la présentation du dossier sont très importants, dans la mesure où ils mettent en place le cadre de la problématique d'ensemble et créent la dynamique du lien tissé entre le candidat et le jury. A deux reprises de cette session (sur onze candidats), l'exposé a débuté par une demande de précisions adressée au jury sur les consignes et le déroulement de l'exposé. Il est inconcevable qu'un exposé oral commence par une interrogation de ce genre : « Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? » ou bien « Par quoi voulez-vous que je commence ? ». La certification de FLS ne s'improvise pas. Pendant la présentation du dossier, c'est le candidat qui occupe l'espace de la parole et qui en gère l'évolution, non seulement discursive mais aussi thématique. Quant au jury, il se consacre à la prise de notes pour nourrir le questionnement de l'entretien.

C'est pourquoi, le candidat gagne à organiser son discours en précisant en introduction les différents mouvements de la pensée de son exposé. Il est par conséquent souhaitable de

privilégier un axe d'étude et de l'approfondir pour ne pas se livrer à une liste d'activités, sans cohérence thématique ou sans réflexion didactique approfondie. En effet, il est intéressant de dégager une problématique pédagogique et d'y apporter les solutions didactiques : il a été globalement souligné que les candidats ajournés à la certification ont du mal à prendre du recul par rapport à leur expérience professionnelle de terrain et, de ce fait, à l'envisager dans une réflexion didactisée. Enfin, la présentation ne doit pas paraphraser le dossier écrit et encore moins en être une lecture pure et simple.

## **B. ENTRETIEN AVEC LE JURY**

Le deuxième moment de l'épreuve orale, d'une durée de vingt minutes, consiste à répondre aux questions du jury avec pertinence, en évitant les deux écueils suivants :

- ne pas répondre à une question en traitant d'une autre problématique (ou thématique) ;
- répondre à la question par une autre question.

En cas d'incompréhension du questionnement des membres du jury, il convient de suggérer une demande de reformulation ou une précision appropriée afin de contourner tout blocage, ou silence pesant, qui briseraient la dynamique de l'entretien.

A cet égard, pour certains candidats, un manque d'ouverture sur le plan didactique, un enfermement pédagogique, ont entravé toute perspective de projection sur le type de poste d'enseignant en UPE2A. La connaissance du fonctionnement des UPE2A se révélait parfois lacunaire.

**NB :** Il est fortement recommandé aux candidats de faire une lecture analytique et une appropriation synthétique de la Circulaire sur l'Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés. Cette dernière a été à plusieurs reprises citée lors des entretiens comme référence d'appui concernant des demandes de précision sur les différents types de français (FLS, FLE, FLM) ou des relances de distinction définitionnelle des termes d'intégration et d'inclusion.

Par ailleurs, ont été valorisés les dossiers présentant des projets à la fois transdisciplinaires et transculturels. De surcroît, le traitement du statut de l'erreur des élèves, l'analyse du processus d'interférence linguistique et l'exposé des transpositions didactiques mises en place pour la gestion de l'hétérogénéité des niveaux, ont souligné la capacité des

candidats à homogénéiser un espace-classe hétérogène, notamment par la prise en compte intégrative du pluralisme linguistique et culturel.

Enfin, les entretiens ont donné l'occasion aux candidats de préciser leur pensée ou d'approfondir quelques pistes de réflexion, comme le DELF scolaire qui valide le niveau de compétence en langue française des élèves allophones selon le CECRL (niveaux A1, A2, B1 et B2). Le Socle Commun de Connaissances et de Compétences a également été abordé, lequel constitue, grâce à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005, d'une part le lien fédérateur privilégié entre les enseignements primaire et secondaire ; d'autre part la transition cohésive entre l'enseignement du français et les enseignements en français, au service de la constitution d'une culture commune, partagée par tous les élèves.

## **V. CONCLUSION**

Pour conclure, des confusions demeurent quant aux finalités de la certification FLS. En effet, certains candidats semblent penser qu'il peut s'agir d'un recrutement pour une éventuelle formation. Il n'en est rien, il s'agit bien de certifier, c'est-à-dire de valider institutionnellement, des compétences acquises.

D'autres candidats considèrent son obtention comme une plus-value dans leur *curriculum vitae* :

- pour compléter par exemple les contenus théoriques d'un diplôme universitaire en FLE, **tandis qu'il s'agit de révéler sa capacité à définir, à analyser le champ disciplinaire du FLS dans le cadre d'une expérience professionnelle, à laquelle s'ajoute une réflexion théorique (validée ou non par un diplôme de FLE/FLS). D'ailleurs, les spécificités du public FLS ne sont pas à confondre avec celles du public du FLM, des enfants issus de l'immigration, du RASED, ou d'une ZEP.**
- pour étayer une demande de mutation pour des postes en TOM ou à l'étranger, **tandis qu'il s'agit d'une certification de compétences professionnelles à prendre en charge l'enseignement du français à des enfants allophones.**

L'exposé du candidat, de fait, s'il se base réellement sur la formation universitaire et l'expérience professionnelle, met en exergue une ouverture d'esprit, dont a besoin l'enseignant

en UPE2A, une capacité à faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pédagogique, non seulement dans sa propre discipline, mais aussi sur le plan transdisciplinaire. A ce titre, l'UPE2A est un dispositif inclusif où l'enseignement des disciplines se doit d'adopter une approche transversale afin de s'adapter aux acquis comportementaux et cognitifs des élèves nouvellement arrivés. Cette approche transversale les aide à se servir de la culture d'apprentissage existante pour s'appropriier des matières disciplinaires, à travers la matière linguistique et assimiler une culture d'enseignement. **En conséquence, le français langue de scolarisation contribue à faire converger les champs disciplinaires vers un même espace langagier.**

En somme, il s'agit d'une bien grande ambition professionnelle, celle de conduire les élèves allophones à la conformité institutionnelle et de résorber les inégalités sous toutes les formes, qu'elles soient langagières, scolaires, sociales ou culturelles - en tous les cas légitimées par des parcours personnels divers. **C'est pourquoi, le jury de la certification FLS invite tous les candidats à prendre attache avec une UPE2A pour se préparer à l'examen et en comprendre les enjeux scolaires et institutionnels. Enfin, des lectures dédiées au FLS sont recommandées pour tous les candidats dans le but de compléter, voire d'approfondir, leur vision linguistico-culturelle du français langue de scolarisation, lesquelles figurent dans la bibliographie qui suit.**

## **VI. BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE**

### **Textes officiels :**

- B.O. n°7 du 12 février 2004 ; note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 relatifs aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.
- Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés NOR : REDE1236612C circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 RED – DGESCO A1-1.

### **Articles scientifiques :**

- Davin-Chnane Fatima (2004/1), « Le français langue seconde (FLS) en France : appel à « l'interdidacticité », *Ela. Etudes de linguistique appliquée* (n°133).
- Plaisance Eric, Belmont Brigitte, Vérillon Alette, Schneider Cornelia (1<sup>er</sup> trimestre 2007), « Intégration ou inclusion ? », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* – n°37.

### **Méthodes de FLS :**

- Cervoni B., Davin-Chnane F., Ferreira-Pinto M. (2005), *Entrée en matière : La méthode de Français pour adolescents nouvellement arrivés*, Paris : Hachette Français langue étrangère.
- Klein C. (dir.) et collectif (2012), *Le français comme langue de scolarisation. Accompagner, enseigner, évaluer, se former*, Canopé CNDP.
- Rafoni Jean-Charles (septembre 2007), *Apprendre à lire en français langue seconde*, L'Harmattan.

### **Ouvrages :**

- Abdallah-Preteille Martine, Porcher Louis (2005), *Education et communication interculturelle*, Presses Universitaires de France.
- Cuq Jean-Pierre (1991), *Le Français langue seconde*, Hachette, Collection F.
- Cuq Jean-Pierre, Gruca Isabelle (2003), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Presses Universitaires de Grenoble, Paris.
- Maingain Alain, Dufour Barbara, sous la direction de Fourez Gérard (2002), *Approches didactiques de l'interdisciplinarité*, Éditeur.
- Verdelhan-Bourgade Michèle (2002), *Le français de scolarisation – pour une didactique réaliste*, PUF, Paris.

- Vigner Gérard (2009), *Le français langue seconde*, Hachette Livre.

### **Sitographie :**

- <http://www.ac-nice.fr> (*site du Rectorat de Nice / Onglet : Action éducative → Accompagnement éducatif → Les élèves nouvellement arrivés en France*).
- <http://www.ac-nice.fr/casnav/> (*site du CASNAV 06 – Académie de Nice*).
- <http://eduscol.education.fr/FLS> (*portail national des professionnels de l'éducation, Français Langue de Scolarisation*).

## **VII. SIGLAIRE**

BOEN : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs.

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

CUEFLE : Centre Universitaire d'Études en Français Langue Étrangère.

DELF : Diplôme d'Études en Langue Française.

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

DU : Diplôme Universitaire.

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie.

ENAF : Élève Nouvellement Arrivé en France.

FLE : Français Langue Etrangère.

FLM : Français Langue Maternelle.

FLS : Français Langue Seconde.

FLSco : Français Langue de Scolarisation.

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale.

RAR : Réseau Ambition Réussite.

RASED : Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté.

SCL : Service Commun en Langues.

UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants.

ZEP : Zone d'Éducation Prioritaire.